Nations Unies S/AC.51/2008/3

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 janvier 2008
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Lettre datée du 14 janvier 2008, adressée au Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président du Conseil de sécurité

Le 19 juillet 2007, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo (S/2007/391). À l'issue de sa réunion du 18 septembre 2007, il a adopté des conclusions concernant les parties au conflit armé dans le pays (S/AC.51/2007/17).

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, et dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil, il me revient d'accuser réception de la lettre du Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 9 février 2007 (S/2007/79), qui faisait suite à la lettre du Président du Conseil en date du 25 janvier 2007.

Je me félicite de la coopération du Gouvernement rwandais avec le Groupe de travail en ce qui concerne la lutte contre les crimes et les actes de maltraitance commis contre des enfants victimes du conflit armé en République démocratique du Congo, ainsi que des efforts faits par votre gouvernement pour œuvrer avec les organismes des Nations Unies en faveur de la protection de ces enfants.

Enfin j'invite le Gouvernement rwandais à continuer d'apporter son aide au règlement de la question de la protection des enfants conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Giadalla A. **Ettalhi**

08-20955 (F) 220108 240108